





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-767**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1200983-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FESTIVAL ' C'EST SUD ' ET CARNAVAL D'AIX OU TOUT AUTRE MANIFESTATION EN CAS D'ANNULATION - PROGRAMMATION 2021 DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FESTIVAL ' C'EST SUD ' ET CARNAVAL D'AIX OU TOUT AUTRE MANIFESTATION EN CAS D'ANNULATION - PROGRAMMATION 2021 DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suspendu aux développements de l'épidémie de Covid-19, le calendrier des événements culturels n'a cessé de bouger, contraignant les organisateurs à annuler et reporter des manifestations.

Dans ce contexte difficile, les opérateurs culturels du territoire d'Aix-en-Provence ont su s'adapter en proposant une offre renouvelée et des programmations revues dans leur format tout au long de la saison 2020 mais également 2021.

Alors que le secteur culturel, comme beaucoup d'autres secteurs économiques, est durement touché par cette crise sanitaire sans précédent, l'Etat a souhaité apporté son soutien à cette filière fragilisée par un accompagnement financier.

Pour cela, la programmation 2021 du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) a donné la priorité aux projets culturels impactés par l'annulation et le report des festivals en 2020.

A ce titre, la Ville en tant que porteuse de projets a sollicité le soutien financier de l'Etat auprès de ses services déconcentrés de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pour deux événements majeurs :

### 1) Festival « C'est Sud » :

Pour sa 20<sup>ème</sup> édition, le festival change ses habitudes. Depuis sa création, rendez-vous était donné durant trois jours le week-end de Pentecôte sur le Cours Mirabeau ainsi que dans les places et cours des hôtels particuliers du centre-ville. Initialement prévu les 29 et 30 mai 2021 et afin de garantir des conditions sanitaires sécurisées, les festivités sont délocalisées au théâtre de verdure du parc Vilers au mois de juillet.

Autour de 20 propositions artistiques différentes destinées au jeune public et aux familles, cette manifestation s'appuie sur les compagnies et artistes du territoire mais aussi issus d'autres régions dans un souci de mise en valeur de la diversité des champs d'expressions artistiques (théâtre, danse, cirque, musique, ateliers graphiques participatifs ...).

Ainsi, les publics pourront déambuler au rythme d'une programmation pluridisciplinaire et ambitieuse faisant du parc Vilers, le temps d'un week-end, une immense scène à ciel ouvert au cœur du quartier du Jas de Bouffan.

Le coût prévisionnel de cette opération est établi à 130 000 € HT.

### 2) Carnaval d'Aix :

Annulé en 2020 et reporté au 26 septembre 2021, le carnaval est une manifestation associant de nombreux acteurs associatifs du territoire : le Comité Officiel du Carnaval d'Aix-en-Provence pour la construction des chars, l'Atelier Jasmin (atelier d'insertion par le travail) pour la réalisation des costumes et des accessoires, la participation des centres sociaux, les associations culturelles et sportives de la Ville qui constituent le défilé.

Réunissant un nombre croissant de participants et de spectateurs, la dynamique d'évolution du carnaval mise en place depuis plus de 15 ans se poursuit avec un projet culturel renouvelé chaque année selon une thématique artistique fédératrice.

C'est dans cet esprit participatif que cette manifestation prend toute sa dimension de fête collective de rue où les citoyens sont les véritables acteurs du défilé.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 146 000 € HT.

### 3) Révélations – Aix en lumière :

En cas d'annulation du Carnaval d'Aix, le projet sera substitué par « Révélations », un parcours artistique en son et lumière sur quatre lieux emblématiques de la Ville : Eglise de la Madeleine, la Halle aux Grains, l'Eglise Saint Jean de Malte et les Allées Provençales.

La durée de diffusion sera d'environ 3 semaines, par exemple du 6 au 26 décembre.

L'estimation budgétaire pour les 4 lieux, pour une exploitation/diffusion d'environ 3 semaines en décembre s'élève à 107 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de ces projets est le suivant :

<b>OPERATIONS</b>	<b>COÛT HT DE L'OPERATION</b>	<b>ETAT – Préfecture Bouches-du-Rhône (FNADT)</b>	<b>VILLE D'AIX-EN-PROVENCE</b>
Festival « C'est Sud »	130 000 €	104 000 €	26 000 €
Carnaval d'Aix	146 000 €	116 800 €	29 200 €
Révélations	107 000 €	85 600 €	21 400 €
	<i>Taux de participation</i>	80%	20%

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés de la Préfecture des Bouches-du-Rhône un financement pour les opérations « Festival C'est Sud » et « Carnaval d'Aix » ou toute autre manifestation à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre de la programmation 2021 du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière et tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2021-767 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FESTIVAL ' C'EST SUD ' ET  
CARNAVAL D'AIX OU TOUT AUTRE MANIFESTATION EN CAS D'ANNULATION -  
PROGRAMMATION 2021 DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE  
LA PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

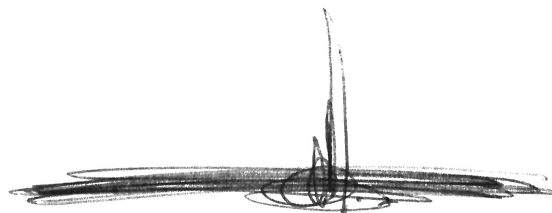
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»